MASTER NEGATIVE
NO. 93-81202-19

MICROFILMED 1993

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES/NEW YORK

as part of the
"Foundations of Western Civilization Preservation Project"

Funded by the
NATIONAL ENDOWMENT FOR THE HUMANITIES

Reproductions may not be made without permission from
Columbia University Library

COPYRIGHT STATEMENT

The copyright law of the United States - Title 17, United States Code - concerns the making of photocopies or other reproductions of copyrighted material.

Under certain conditions specified in the law, libraries and archives are authorized to furnish a photocopy or other reproduction. One of these specified conditions is that the photocopy or other reproduction is not to be "used for any purpose other than private study, scholarship, or research." If a user makes a request for, or later uses, a photocopy or reproduction for purposes in excess of "fair use," that user may be liable for copyright infringement.

This institution reserves the right to refuse to accept a copy order if, in its judgement, fulfillment of the order would involve violation of the copyright law.

AUTHOR:

POLAIN, MATHIEU

TITLE:

PIERRE L'ERMITE

PLACE:

[no place]

DATE:

[no date]

Master Negative #

93-81202-19

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
PRESERVATION DEPARTMENT

BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

Original Material as Filmed - Existing Bibliographic Record

949.3462 Polain, Mathieu, Lambert, 1808-72.
Z Pierre l'Ermite, Picard ou Liégeois.
O. 18 p.
Reprinted from Académie royale de Belgique
347002
No. 4 of a volume of pamphlets.

Restrictions on Use:

TECHNICAL MICROFORM DATA

FILM SIZE: 35 REDUCTION RATIO: 11x
IMAGE PLACEMENT: IA (IIA) IB IIB
DATE FILMED: 3-26-93 INITIALS SAS
FILMED BY: RESEARCH PUBLICATIONS, INC WOODBRIDGE, CT

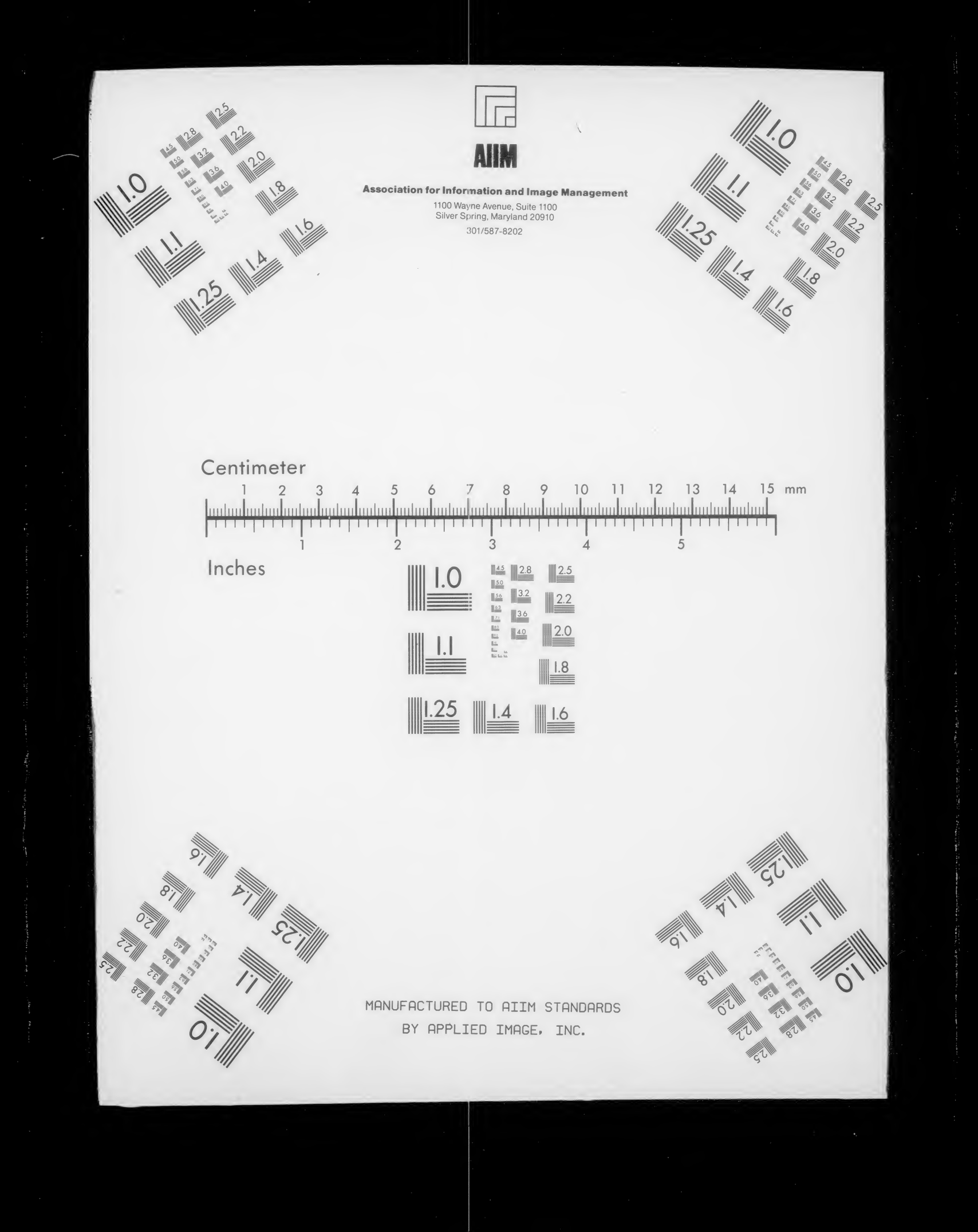
AIIM
Association for Information and Image Management
1100 Wayne Avenue, Suite 1100
Silver Spring, Maryland 20910
301/587-8202
Centimeter
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 mm
Inches
1 2 3 4 5
MANUFACTURED TO AIIM STANDARDS
BY APPLIED IMAGE, INC.

No. 4

PIERRE L'ERMITE

PICARD OU LIÉGEOIS,

PAR

M. L. POLAIN,

CONSERVATEUR DES ARCHIVES DE L'ÉTAT, A LIÉGE; MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.
(Extrait du tome XXI, n° 8, des Bulletins.)

PIERRE L'ERMITE

PICARD OU LIÉGEOIS.

On s'est livré, dans les derniers temps, à beaucoup de recherches pour déterminer le lieu de naissance de Pierre l'Ermite. Se fondant sur un texte qu'il a découvert dans l'ancien nécrologe de l'abbaye de Neufmostier, et dont il a cru pouvoir reporter la transcription aux premières années du XIIme siècle, l'un de nos plus savants confrères, M. Grandgagnage, a réclamé pour la ville de Huy, l'honneur d'avoir donné naissance au premier apôtre des croisades (1).

Cette opinion a trouvé des partisans chez nous, et d'énergiques contradicteurs en France, notamment au sein de la Société des antiquaires de Picardie (2).

(1) Voir le *Bulletin de l'Académie de Belgique*, la *Revue nationale* et le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois.*

(2) Voir notamment *Pierre l'Ermite et les croisades*, etc., par Michel Vion. Amiens, 1853, in-12, de 528 pages. — *Lettres sur Pierre l'Ermite*, écrites à M. le secrétaire perpétuel de la Société des antiquaires de Picardie,

Nous ne rapporterons point ici les arguments qui ont été avancés de part et d'autre sur cette question; ce que nous tenons seulement à faire remarquer, c'est que la tradition et tous les textes anciens semblent généralement d'accord pour faire naître Pierre l'Ermite « dans le diocèse d'Amiens, au royaume de France, » et qu'on n'avait jamais songé à les révoquer en doute jusqu'au moment où M. Grandgagnage produisit l'extrait suivant de son nécrologe :

VIII° Id. Julii obiit domnus Petrus Pie memorie venerabilis sacerdos et heremita, qui primus predicator sancte crucis a domno meruit declarari. Hic post aquisitionem Sancte Terre CUM REVERSUS FUIT AD NATALE SOLUM, ad petitionem quorumdam virorum nobilium et ignobilium fundavit ecclesiam istam in honore sancti sepulchri et beati Joannis Baptiste, in qua idoneam elegit sibi sepulturam.

Des personnes qui savent combien je m'intéresse à tout ce qui se rattache à l'étude des antiquités liégeoises, m'ayant prié de prendre part à cette discussion littéraire,

---

par M. Léon Paulet, dans le *Bulletin* de cette compagnie, année 1853, pp. 66-74. — *Lettre* à M. Léon Paulet, de Mons, en Hainaut, par M. Hardouin. *Ibid.*, pp. 107-117. — *Dissertation sur la naissance de Pierre l'Ermite*, par Léon Paulet, adressée à MM. J. Grandgagnage, président à la cour de Liége, membre de l'Académie de Belgique, B. Du Mortier, membre de la Chambre des Représentants et de l'Académie de Belgique, et à M. de Thier, avocat, à Liége. Namur, 1854, in-8° de 26 pages. — *Un dernier mot sur le lieu de naissance de Pierre l'Ermite,* etc., par Michel Vion. Extrait de la *Revue du nord de la France.* Lille, 1854, in-8°.

L'opinion de M. Grandgagnage a été savamment développée et défendue dans l'*Organe de Huy*, par M. l'avocat de Thier, et dans l'*Émancipation*, par notre confrère M. Du Mortier. L'article de M. Du Mortier a été reproduit dans la *Revue catholique*, avec des notes fort intéressantes de M. Neve.

j'ai cru devoir, avant tout, examiner avec soin le document qui a servi de base au système de notre savant confrère; c'est le résultat de cet examen que je ferai d'abord connaître à la classe, si elle veut bien m'accorder quelques moments d'attention.

Constatons, en premier lieu, parce qu'on a semblé en douter, que le nécrologe de Neufmostier existe bien réellement; il existe non-seulement en original, mais on en conserve également une copie dans les archives de l'État, à Liége. Nous dirons tantôt en quoi cette copie, transcrite au XVIIme siècle, diffère de l'original.

Ce dernier forme un gros volume in-folio, sur vélin, et renferme quatre parties distinctes, d'écriture et d'époque différentes, qui sont :

1° Le capitulaire de Louis le Débonnaire que l'on désigne ordinairement sous le nom de Règle d'Aix-la-Chapelle;

2° Le martyrologe de Bède;

3° L'obituaire de l'Abbaye;

4° L'exposition de la règle de Saint-Augustin.

Le nécrologe de Neufmostier ne diffère point des autres manuscrits de même nature, que possédaient autrefois la plupart de nos abbayes. On a commencé, si je puis m'exprimer ainsi, par en former le squelette, en dressant le tableau des mois et des jours de l'an; ensuite on y a inscrit, à leur date, les premières fondations et les commémorations qui se rattachaient au berceau même de l'Église; c'est ce qu'on peut appeler les transcriptions primitives. Après quoi viennent les commémorations ultérieures marquées au nécrologe à mesure qu'elles se produisaient. Celles de l'obituaire de Neufmostier embrassent, dans leur ensemble, un intervalle de près de six siècles, et s'étendent jusqu'à la suppression même de l'abbaye.

Un point intéressant à résoudre, dans la question qui m'a occupé, était celui de savoir à quelle époque on doit reporter les premières transcriptions de cet obituaire. Les plus anciennes annotations qui s'y trouvent, et celle de Pierre l'Ermite est du nombre, sont faciles à distinguer; elles ont été faites à l'encre rouge; le caractère en est très-ferme et très-net, et présente toutes les apparences de la gothique du commencement du XIIIme siècle. En rattachant ces annotations à la date où vivaient quelques-uns de ceux qu'elles concernent, nous avons acquis la conviction que le nécrologe original a dû être formé entre les années 1230 et 1240, au temps où vivait le chanoine Maurice, à qui Gilles d'Orval a dédié ses chroniques. C'est ce qui nous semble ressortir à l'évidence des passages suivants, tous écrits de la même main qui a tracé la commémoration de Pierre l'Ermite.

September. Obiit Mauritius, qui et Morantius, avus Mauritii, *fratris nostri.*

October. Obitus Marie matris Mauritii, *fratris nostri*, pro quâ habemus octo solidos leodienses super domum sitam in introitu macelli hoïensis : ibidem ipsa instituit recipi tres solidos annui census ad opus luminaris cerei in cripta servitii parascevez usque in octavam Pasche continue lucendi.

December. Obitus Joannis, fratris Mauritii *fratris nostri*, pro quo habemus tres solidos super domum Oliveri sutoris in scavata. — Obitus Rascendis ave Mauritii, *fratris nostri*, pro quâ habemus triginta denarios in die sui anniversarii.

Or, si les commémorations primitives du nécrologe de Neufmostier sont de la première moitié du XIIIme siècle, on ne saurait disconvenir que le passage relatif à Pierre l'Ermite doit avoir bien moins d'importance à nos yeux

que s'il émanait d'un contemporain; en effet, il serait postérieur, alors, à ceux d'Albéric d'Aix, de Guibert de Nogent, de Guillaume de Tyr et de Jacques de Vitry, qui ne sont pas des autorités aussi méprisables qu'on a bien voulu le dire, et qui tous s'accordent pour laisser supposer que Pierre l'Ermite *est né en France, au diocèse d'Amiens* (1).

Mais, voyons si ce sont bien là tous les témoignages que l'on peut invoquer dans la question qui nous occupe.

On a beaucoup parlé dans cette discussion de la chronique d'Albéric, et on semble avoir confondu l'ouvrage d'Albéric d'Aix, l'historien des Croisades, avec celui d'un autre chroniqueur connu sous le nom d'Albéric de Trois-Fontaines. On a prononcé, il est vrai, le nom de ce dernier, mais de manière à laisser supposer qu'on ne l'a point lu avec toute l'attention nécessaire. Et cependant, aucune source n'était plus importante à consulter, puisque l'auteur était moine à Neufmostier, comme il l'affirme lui-même dans le cours de son récit (2).

Selon M. de Villenfagne, la chronique qui porte le nom d'Albéric de Trois-Fontaines n'est pas l'œuvre d'un seul écrivain; son premier compilateur vivait en 1127 et mourut vers 1163; un premier continuateur a ensuite poussé le récit jusqu'en 1220; puis un autre écrivain, moine à Neuf-

(1) *Sacerdos quidam, Petrus nomine, quondam eremita, ortus de civitate Amiens*, etc. Albéric d'Aix.— *Quem urbe, nisi fallor, Ambianensi ortum.* Guibert de Nogent. — *Sacerdos quidam, Petrus nomine, de regno Francorum, de episcopatu Ambianensi.* Guillaume de Tyr. — . . . *Cuidam pauperi et religioso homini, de regno Franciae, in ambianensi episcopatu vitam eremiticam agenti, qui et Petrus Eremita dicebatur, etc.....* Jacques de Vitry.

(2) La chronique d'Albéric de Trois Fontaines a été publiée pour la première fois en 1698, par le savant Leibnitz, dans ses *Accessiones historicae*, in-4°.

mostier, l'a repris et poursuivi jusqu'en 1241, époque à laquelle la chronique s'arrête (1).

A l'appui de son opinion, M. de Villenfagne cite plusieurs passages des années 1127 et 1129 où le narrateur parle comme témoin occulaire des événements qu'il rapporte. Il aurait pu invoquer, à plus forte raison, ce que dit l'auteur à l'année 1106 :

Huc usque episcopus Otto, ex aliorum libris lecta posuimus. Caeterum quae sequuntur, quia recentis memoriae sunt, a probabilibus viris tradita *vel a nobis ipsis visa vel audita* hic ponemus (2).

Voilà bien, selon toute apparence, un écrivain contemporain de Pierre l'Ermite, un chroniqueur que l'on dit avoir été moine à Neufmostier, et qui a raconté, d'une manière très-détaillée, les principaux événements qui se sont passés chez nous au XIIme siècle. Or, que lit-on dans cet Albéric, touchant l'apôtre des croisades? La classe voudra bien nous permettre de lui faire encore quelques citations.

A° 1094. Guido *de Petro eremita.* Dum sancta Hierusalem civitas sub Turcorum dominio multis et gravissimis esset oppressa miseriis, inter eos qui causa devotionis et orationis ad eam veniebant, nec tamen intrabant, nisi dato prius auro pro tributo, Petrus quidam sacerdos de regno Francorum, et pago ambianensi, vere cognominatus Eremita quantitate contemptibili,

(1) *Sur la Chronique d'Albéric de Trois-Fontaines;* est-il le seul auteur de cet ouvrage, et des religieux de l'abbaye de Neufmostier, près de la ville de Huy, n'y ont-ils pas contribué? Notice par M. de Villenfagne, dans ses *Recherches sur l'histoire de la ci-devant principauté de Liége,* t. II, p. 433.

(2) *Alberici Monachi chronicon,* p. 199.

venerabili sanctitate pervenit. Hic in ecclesia dominicae resurrectionis dum pernoctaret in orationibus et vigiliis, ab apparente sibi Domino confortatus, et jussus, ut pro populo ejus et sancta civitate legatione fungatur ad dominum papam, et exulantem eum adhuc inveniens propter controversiam quae erat inter ipsum et imperatorem Henricum super investitura baculi pastoralis et annuli facienda, pro qua septimus Gregorius praedecessor ejus fuerat a propria sede per eumdem imperatorem expulsus, eidem papae hierosolymitani patriarchae apices, indices magnae fidelium calamitatis ostendit. A quo praedicator electus, et ad principes directus et plebes virtute multa Dei verbum evangelizans, domini papae, qui eum in Franciam subsequebatur, necessarius fuit praecursor.

Ce passage est assez embarrassant, il faut l'avouer, pour ceux qui soutiennent que Pierre l'Ermite est né à Huy; mais mon savant confrère en a renversé bien d'autres et qui, de prime abord, paraissaient tout aussi concluants que celui-ci. Il remarquera donc, sans aucun doute, que les lignes rapportées plus haut sont précédées, dans Albéric, des mots suivants : Guido, *de Petro eremita*, et, comme moi, il voudra en avoir l'explication. Je vais lui épargner la peine de la chercher.

Albéric, pour rédiger sa compilation historique, a consulté une foule d'auteurs qu'il a soin de mentionner dans le cours de son récit, et notamment le *Guido* qu'il cite ici, et qui n'est autre que Guy de Basoches, auteur d'une chronique aujourd'hui perdue, dont il a reproduit plusieurs passages (1).

(1) *Guido cantor S. Stephani catalaunensis, frater Nicolai viri nobilis de Bazochiis et abbatis Milonis S. Medardi suessionensis, scripsit librum unum apologeticum, et usque ad mortem regis Richardi librum*

Or, comme Guy de Basoches a seulement écrit son livre dans la seconde moitié du XIIme siècle, il faut nécessairement en conclure que le passage rapporté plus haut est une interpolation de l'un des continuateurs d'Albéric, ou bien que la chronique tout entière qui porte ce nom n'a été écrite que plus tard, et comme a dit M. Petit-Radel, par un moine de Neufmostier, au commencement du XIIIme siècle (1). Mais, dans l'un comme dans l'autre cas, il n'en est pas moins vrai que Guy de Basoches est une nouvelle autorité qu'il faut ajouter à celles que l'on a citées jusqu'à présent dans le débat qui nous occupe; une autorité du XIIme siècle, antérieure aussi, par conséquent, au nécrologe de Neufmostier, et qui doit avoir d'autant plus de poids à nos yeux, que sa version a été adoptée sans commentaire par un moine de cette abbaye, qui de la sorte l'a faite sienne, et qui l'aurait assurément combattue, si l'opinion contraire eût prévalu dans son monastère.

Mais avançons, et puisque la chronique d'Albéric, ou pour la désigner sous son vrai nom, la *Chronique de l'abbaye de Neufmostier*, nous a déjà fourni une précieuse indication, voyons si nous n'y trouverons pas encore quelque autre preuve à l'appui des prétentions d'Amiens.

---

historiarum a mundi principio breviter transcurrendo usque ad tempus suum, cujus dicta suis in locis in hoc opere annotavimus, et scripsit de mundi regionibus libellum unum in eodem volumine contractum, et praeter haec volumen aliud satis rhetoricum epistolarum diversarum. Unde et quia ista scripsit et in hoc anno decessit, haec de eo diximus, ut sciatur quis fuerit. Alberici *Monachi chronicon, ad annum* 1205, p. 431. — *Notice sur Guy de Basoches,* par M. Petit-Radel, dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XVI, pp. 447-451.

(1) *Notice sur Albéric de Trois-Fontaines,* par M. Petit-Radel, dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XVIII, pp. 279-292.

J'ouvre le livre à l'année 1101. Cette fois, c'est l'auteur même qui parle; il n'indique aucune source étrangère; voici comment il s'exprime :

Cono, comes de Monteacuto, et Lambertus filius suus, comes de Claramonte, *Leodiensis dioecesis*, cum aliis etiam viris nobilibus et ignobilibus, inter quos et venerabilis sacerdos Petrus eremita, primus hujus sanctae peregrinationis praedicator et autor, cum quibusdam burgensibus, revertuntur ad *natale suum* (1); et cum essent in mari in magno periculo positi, ita ut de sua salute omnes desperarent, communi assensu, parique voto humili prece voverunt Deo et Domino nostro Jesu Christo construere ecclesiam, si eos Dominus liberaret ab his imminentibus periculis : statimque voto completo sequitur tanta maris tranquillitas et aeris serenitas, ut coelum posset comparari saphiro purissimo. Cumque ad Galliam Belgicam praedicti peregrini Dei devenissent, volentes suo voto satisfacere, Petrum exhortantes, ac plurima munera largientes quatenus Deo adimpleat quod promiserant; qui zelo Dei accinctus, *instinctu praedicatorum hominum veniens* (2) ad orientalem plagam illius oppidi, in loco ubi choreas soliti erant Burgenses ducere, fundavit ecclesiam in honore sancti sepulchri Domini, et beati Joannis Baptistae ob venerationem et recordationem ecclesiae Hyerosolymitanae, quae ecclesia in honore praedictorum patronorum dicitur esse fundata (3).

---

(1) Variante qui se trouve dans quelques manuscrits de la chronique d'Alberic; d'autres portent *natale solum*.

(2) Texte corrompu; voir plus loin, p. 391, la vraie leçon telle qu'elle existe dans les manuscrits de Neufmostier.

(3) Alberici *monachi chronicon, ad annum* 1101, p. 189. — Ce texte d'Albéric est transcrit dans les notes qu'avait préparées dom Grenier pour la rédaction d'une histoire de Pierre l'Ermite, notes que l'on conserve à la Bibliothèque impériale, à Paris; seulement le savant bénédictin le cite comme étant extrait des manuscrits de l'ancienne abbaye d'Aulne. Voy. *Pierre l'Ermite et les croisades*, par M. Vion.

Il ne faut pas faire un grand effort d'esprit pour s'apercevoir que nous tenons ici le passage qui a dû servir à la rédaction de la note du nécrologe; seulement, on l'a écourté, afin de le renfermer dans l'espace réservé à chaque commémoration, et, en l'abrégeant, on en a dénaturé le sens; le *natale suum* ou *solum* a, en effet, dans ce récit, une tout autre signification que celle qu'on a pu, à la rigueur, lui attribuer d'après le texte de la commémoration de Pierre l'Ermite. Nous retrouvons aussi la légende dont a parlé M. Grandgagnage : c'est le comte de Montaigu et son fils le comte de Clermont, *tous deux du diocèse de Liége*, qui s'en reviennent de la Palestine au pays natal, avec quantité d'autres croisés, nobles et bourgeois, parmi lesquels se trouvait Pierre l'Ermite. Assaillis par une tempête qui menace de les engloutir, tous font vœu, s'ils en réchappent, de fonder une église. La tempête s'apaise aussitôt, et les pèlerins, arrivés sains et saufs dans la Gaule belgique, songent à accomplir leur vœu. Ils engagent Pierre à se charger de son exécution, et lui offrent, à cet effet, de riches présents. Celui-ci cède à leurs prières, *et se rend à Huy*, où il fonde le Neufmostier, dans le voisinage des possessions des comtes de Clermont et de Montaigu, qui, par leurs libéralités, avaient contribué, plus que leurs compagnons sans doute, à l'érection de la nouvelle église.

Notre confrère a contesté l'authenticité de cette légende, sous prétexte qu'aucune mention n'en est faite dans la commémoration de Pierre l'Ermite, et que le religieux de Neufmostier, qui en est l'auteur, n'eût pas manqué, si elle eût été vraie, de rapporter cette sainte et miraculeuse origine qui attachait au ciel le berceau de son église.

Cette objection nous amène à parler d'autres documents

dont nous avons réservé l'examen pour la fin de cette notice.

Dans une discussion du genre de celle-ci, la première chose à faire, selon nous, est de recourir aux sources originales : citer MM. Gorrissen et d'Héricourt, voire même l'*Histoire de Huy*, de Melart, ou les *Fleurs de l'église de Liége*, par Fisen, le père d'Oultreman ou le père Ambroise, à propos d'un fait qui s'est passé au XIIme siècle, c'est le moyen d'embrouiller les choses au lieu de les éclaircir. A quoi bon, d'ailleurs, invoquer des autorités aussi modernes quand on peut recourir aux archives mêmes de l'abbaye de Neufmostier; car ces archives existent, aussi complètes qu'on saurait le désirer, et sans autre lacune peut-être, que celle du nécrologe qui se trouve aujourd'hui entre les mains de notre confrère. Elles renferment même une copie de ce nécrologe. Ces archives ne sont pas à Munich, comme on l'a supposé, mais bien au dépôt de l'État, à Liége, où chacun peut les consulter (1). Nous n'avions garde de négliger un moyen aussi naturel d'arriver à la vérité.

Nous avons compulsé, en premier lieu, les chartes de l'abbaye, qui sont au nombre d'environ cinq cents, et dont quelques-unes remontent jusqu'au XIIme siècle, mais sans y découvrir la plus petite indication sur le point que nous voulions éclaircir.

Les recherches que nous avons faites après cela dans les registres, ont donné de meilleurs résultats. Nous y

---

(1) Nous les avons indiquées dans le *Tableau général des différentes collections que renferme le dépôt des archives de l'État dans la province de Liége.* Liége, 1847, in-8° de 82 pages. — Voir également le Rapport sur les Archives de l'État, dans les provinces, adressé à M. le Ministre de l'Intérieur, par M. l'Archiviste général du royaume. Bruxelles, 1854, in-8°.

avons retrouvé, entre autres, la copie du nécrologe que nous avons mentionnée plus haut, et qui a été exécutée au XVIIme siècle. Seulement, cette copie ne renferme que l'obituaire, et elle est autrement disposée que l'original; les commémorations des moines y ont été séparées de celles des personnes étrangères à l'abbaye; puis, on a placé en tête du volume, une sorte d'introduction renfermant l'histoire de l'église de Neufmostier, et la liste des prieurs et des abbés qui l'ont gouvernée depuis sa fondation jusques vers l'an 1690; une main plus récente a continué cette liste jusqu'en 1776.

Ce récit historique est la reproduction du passage d'Alberic que nous avons cité plus haut, mais plus complet et plus correct que dans l'édition de Leibnitz, avec des additions qui y ont été faites après la translation du corps de Pierre l'Ermite, et qui ont de l'importance dans la question qui nous occupe. On pourra nous objecter, il est vrai, que ce texte est du XVIIme siècle; mais placé où il est, en tête même du nécrologe de l'abbaye, et reposant dans ses archives, il acquiert à nos yeux un grand caractère d'authenticité. Cette objection, d'ailleurs, que nous nous étions d'abord posée à nous-mêmes, a été presque aussitôt détruite, par l'inspection d'un autre petit registre intitulé :

ORIGINES, *indulgentiae, privilegia Neomonasteriensis ecclesie, necnon relatio de gestis et translatione Petri venerabilis eremite, fideliter ad verbum* EX ANTIQUO MANUSCRIPTO *collecta anno Domini* 1628, *jussu admodum reverendissimi D. Erasmi ab Xhencheval, abbatis.*

L'auteur de cette relation vivait dans la première moitié du XIIIme siècle; il a été témoin oculaire de la translation du corps de Pierre l'Ermite, et tout nous porte à croire

qu'il n'est autre que le chanoine Maurice, cité plus haut, le même, à notre avis, qui a transcrit ou fait transcrire sous ses yeux les premières commémorations du nécrologe, et à qui, peut-être, il faut aussi attribuer, comme l'a fait M. de Villenfagne, une partie de la chronique, sinon la chronique tout entière, qui porte le nom d'Albéric.

Le volume ne se compose que de 38 pages in-4°; il renferme une description des reliques conservées à Neufmostier, le texte des plus anciennes chartes relatives à la fondation de cette église, le curieux procès-verbal de la translation des restes de Pierre l'Ermite, tel qu'il existe dans l'obituaire, et de plus, ce même récit historique dont nous avons tantôt signalé l'existence en tête du nécrologe, et que nous allons maintenant transcrire ici tout au long :

DE FUNDATIONE ECCLESIE NOVI MONASTERII.

Anno millesimo centesimo primo, cum Cono comes de Monteacuto et Lambertus, ejus filius, comes de Claromonte, Leodiensis dioecesis, cum aliis etiam viris nobilibus et ignobilibus, *inter quos etiam erat venerabilis sacerdos Petrus heremita, cum quibusdam burgensibus, qui cum duce Godefrido de Bullone in subsidium sancte terre fuerunt, ad natale solum reverterentur,* et cum essent in mari, in maximo discrimine positi, ita ut de salute sua omnes desperarent, communi parique voto humili prece voverunt Deo et Domino nostro Jesu Christo construere ecclesiam si eos Deus liberaret ab his eminentibus periculis; statimque voto completo, sequitur tanta maris tranquillitas et aeris serenitas ut coelum posset comparari saphiro purissimo. Cumque ad Galliam Belgicam predicti peregrini Dei pervenissent, volentes satisfacere voto promisso *Petrum heremitam accesserunt*, exorantesque ac plurima munera sibi largientes, quatenus Deo adimpleat quod promiserunt; *qui zelo Dei beatus heremita accinctus,* INSTINCTU PREDICTORUM, HUYUM VENIENS, ad orientem plagam

ejusdem oppidi, in loco ubi choreas soliti erant burgenses ducere, ecclesiam fundavit in honore sepulchri Domini ac beati Joannis Baptiste, ob venerationem et recordationem ecclesie Hierosolimitane, in quorum honore eadem ecclesia dicitur esse fundata (1). Ibi sub regula beati Augustini instituit canonicos regulares, quos confratres fecit Jerosolimitane ecclesie. In qua etiam ecclesia dictus Petrus, apostolicis actibus egregiis et innumeris virtutibus jugiter pollens, primus fuit prior et tutor; consummato autem vite sue curriculo in bona senectute, quinto decimo prioratus sui anno diem clausit extremum octavo idus julii, cujus corpus mandatur sepulture a toto clero et populo hoïensi in latere prefate ecclesie versus austrum, extra ecclesiam, contra altare beati Stephani martyris; post cujus obitum plures priores sive prepositi successerunt, et eandem ecclesiam rexerunt per centum et octo annos, eandemque sedem habebant in generali synodo qua modo habent abbates, excepto quod baculum pastoralem non tenebant (2). Sed sequenti tempore, cum liber quidam editus a magistro Jacobo Acconensi episcopo devenisset in manus nostras, in quo multa et in aliis libris de eo legisse-

(1) La chronique d'Albéric, écrite avant l'époque de la translation du corps de Pierre l'Ermite, de 1220 à 1240, s'arrête ici; tout ce qui vient ensuite a été raconté par l'auteur anonyme de la relation, le chanoine Maurice probablement. Voir plus loin, en note.

(2) Tout ce qui suit a été rapporté textuellement en note par Gilles d'Orval, à qui le chanoine Maurice l'avait communiqué, MAURITIO EJUSDEM ECCLESIAE CANONICO OMNIA SUPRADICTA PROCURANTE (*Ægidius Aureae Vallis*, apud *Chapeauville*, tom. II, p. 48). Il nous semble assez bien résulter de tout ceci que le souvenir de Pierre l'Ermite était à peu près éteint à Neufmostier, quand il y fut renouvelé par l'arrivée de Jacques de Vitry, qui y séjourna quelque temps en 1229, et qui y apporta l'histoire qu'il venait d'écrire. Ce fut à la suite de cette lecture que vint aux religieux de Neufmostier l'idée de transférer à l'intérieur de leur église le corps du fondateur enterré au dehors. Il faut probablement aussi attribuer à la même circonstance la formation du nécrologe de l'abbaye, dont les premières transcriptions ont certainement eu lieu vers cette époque.

mus, deliberavimus communi assensu abbatis et capituli transferre solemniter ipsum a loco extra ecclesiam ubi olim sepultus fuerat, in cripta prefate ecclesie, abbate Hermanno et conventu divina ibidem celebrantibus; ibique eum reponentes cum extremo gaudio in locello lapideo, habente intus scrinium benè compositum, honorifice recondite sunt ejus reliquie tempore domini Roberti, Leodiensis episcopi, anno millesimo ducentesimo quadragesimo secundo, decimo quinto calendas novembris, lapide marmoreo desuper locato, ante altare duodecim apostolorum, habente imaginem ipsius in hujusmodi titulo :

Inclita per merita clarus jacet hic heremita
Petrus, qui vita vere fuit israelita;
Hoc modo Petre petra premeris quamvis super ethera
Vivere cum petra Christo crederis in ethera.

Nous pourrions nous arrêter ici. Après la lecture de ce chapitre, nous ne pensons pas, en effet, qu'il reste le moindre doute dans les esprits au sujet de la vraie signification des mots *natale solum* sur lesquels notre savant confrère a étayé toute son argumentation. Mais nous n'avons pas tout dit, et pour achever la démonstration que nous avons entreprise, nous allons rapporter un témoignage plus décisif encore que ceux dont nous avons invoqué l'autorité jusqu'à présent : c'est celui d'un homme qui vivait également dans la première moitié du XIIIme siècle, à Huy même, d'un homme que le premier auteur du nécrologe nomme son grand ami (1) et qui a assisté, ainsi que le chanoine Maurice, à la cérémonie de la translation du corps de Pierre l'Hermite.

Ce personnage qui s'appelait maître Godin écrivit, à cette

(1) Il en parle en ces termes : *Obitus magistri Godini, Hoyensis,* QUI NOBIS EXTITIT MULTUM FAMILIARIS ET AMICUS, *pro quo habemus in die anniversarii sui sex solidos.*

occasion, quelques vers léonins destinés aussi à être placés sur le tombeau de l'apôtre des croisades; l'auteur de la relation les a rapportés à la suite de l'épitaphe que nous avons transcrite plus haut, et c'est par là qu'il achève son récit : *Item, de eodem magister Godinus*, ajoute-t-il. Puis viennent les vers dont les deux premiers mots doivent couper court à toute discussion ultérieure : PIERRE, TU NAQUIS A AMIENS, s'écrie le poëte, en 1242, sous les voûtes mêmes de l'église de Neufmostier :

Nasceris Ambianis, Petre, mundi spretor inanis,
Ac ibi degis ita quod diceris hic heremita;
Presbyter efficeris, mare transis, flens revereris
Templa Dei, flentem recreat vox celica mentem;
Inde crucis Christi devotus preco fuisti;
Tecum posse ducis Godefridi transmare ducis;
Te duce terra datur sacra nostris gensque fugatur;
Victor Petre redis, prior hujus et auctor es aedis (1).

Nous terminons une discussion qui n'a plus d'objet. Laissons Pierre l'Ermite à la Pircadie, qui le glorifie en ce moment. La Belgique n'a point donné le jour à celui qui prêcha la première croisade, elle a fait mieux; c'est un de ses enfants qui en fut le héros : les bandes indisciplinées conduites par Gauthier-sans-avoir périrent misérablement et sans gloire dans les plaines de Nicée; les soldats de Godefroid de Bouillon ont les premiers planté le drapeau chrétien sur les murs de Jérusalem.

---

(1) Ces vers ont été rapportés par Chapeauville, mais comme s'ils étaient d'un écrivain de son temps, ce qui leur enlevait toute espèce d'autorité dans ce débat.